

*Date de dépôt : 11 septembre 2019*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de M. Alberto Velasco : Clarification exigée sur le lieu de résidence du directeur de l'OCE**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 30 août 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Le conseiller d'Etat Mauro Poggia a placé à la tête de l'OCE un ancien dirigeant d'assurance-maladie pour dynamiser l'office cantonal de l'emploi. Or, la presse avait révélé, en 2018, que trois ans et demi après sa nomination à la tête de l'office cantonal de l'emploi, le directeur de l'OCE avait toujours son domicile à Lausanne dans le canton de Vaud. L'Etat exige que tous les collaborateurs de cet office soient domiciliés dans le canton, il paraît donc évident que son directeur soit soumis au même régime. La période probatoire de deux ans pour être confirmé dans une fonction étant plus que dépassée, l'excuse ne peut plus être donnée.*

*Que le Conseil d'Etat soit remercié pour les réponses aux questions suivantes :*

- 1. Le conseiller d'Etat Mauro Poggia peut-il confirmer que le directeur de l'OCE habite désormais à Genève ?**
- 2. Dans le cas contraire, le Conseil d'Etat peut-il expliquer pourquoi il n'exige pas du directeur de l'OCE ce qu'il impose aux collaborateurs de l'office ?**
- 3. Quel est le nombre de hauts fonctionnaires à l'Etat de Genève qui sont domiciliés hors du canton de Genève ?**

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

**1. *Le conseiller d'Etat Mauro Poggia peut-il confirmer que le directeur de l'OCE habite désormais à Genève ?***

Non.

**2. *Dans le cas contraire, le Conseil d'Etat peut-il expliquer pourquoi il n'exige pas du directeur de l'OCE ce qu'il impose aux collaborateurs de l'office ?***

Le Conseil d'Etat n'exige pas que les collaborateurs de l'OCE soient domiciliés dans le canton de Genève. Toutefois, à compétences équivalentes, la directive sur la procédure de recrutement au sein de l'Etat de Genève s'applique, à savoir que la préférence doit être donnée aux candidats présentés par l'OCE.

**3. *Quel est le nombre de hauts fonctionnaires à l'Etat de Genève qui sont domiciliés hors du canton de Genève ?***

Les hauts fonctionnaires – selon la définition de l'Office fédéral de la statistique, soit les fonctions de directeur ou directrice général·e et de secrétaire général·e – employés à l'Etat de Genève sont au nombre de 42, dont 10 domiciliés hors canton.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Antonio HODGERS